



# Assises nationales des mairesses d'Haïti

IDEA International | Rapport d'activité, 27 au 30 novembre 2016





# Assises nationales des mairesses d'Haïti

Promotion de la participation  
politique des femmes

27 au 30 novembre 2016  
Côte des Arcadins, Haïti

© 2018 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale  
IDEA International

International IDEA  
Strömsborg, SE-103 34, STOCKHOLM, SUÈDE  
Courriel : [info@idea.int](mailto:info@idea.int) | Site web : [www.idea.int](http://www.idea.int)  
Tèl : +46 8 698 37 00

IDEA International – Haïti  
4, rue Cretonne, Delmas 71  
Courriel : [www.idea.int](http://www.idea.int) | Site web : [infohaiti@idea.int](mailto:infohaiti@idea.int)  
Tèl. : +509 28 13 85 30

Les publications d'IDEA International sont indépendantes de tout intérêt national ou politique. Les points de vue exprimés dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les opinions d'IDEA International, de son conseil consultatif ou des membres de son conseil.

La version électronique de la présente publication est disponible sous Creative Commons Licence (CCL) — Creative Commons Attribute-Non Commercial-Share Alike 3.0 Licence. Vous pouvez librement partager cette publication ou en faire des travaux dérivés uniquement à des fins non commerciales, et à condition d'en avoir correctement nommé les sources et de les diffuser sous une licence identique à celle-ci. Pour de plus amples informations sur cette licence, veuillez consulter : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/>.

Conception graphique : C3 Éditions  
Couverture : IDEA International

Imprimé par : Imprimerie Brutus, Haïti

# Table des matières

Acronymes et sigles . . . . .	5
Introduction . . . . .	7
Séance d'ouverture . . . . .	9
<i>Propos de bienvenue de la directrice de programme à IDEA International.</i> . . . . .	9
<i>Mots du directeur de coopération suppléant de l'ambassade de Suisse en Haïti</i> . . . . .	9
<i>Intervention du directeur de l'Institut de formation du Sud (IFOS)</i> . . . . .	10
<i>Intervention de la présidente de la Fédération nationale des femmes maires d'Haïti (FENAFEMMH)</i> . . . . .	10
Principes généraux sur la gouvernance et la démocratie . . . . .	12
<i>Présentation générale de la Constitution haïtienne</i> . . . . .	12
<i>Démocratie et gouvernance</i> . . . . .	12
<i>Le sens de l'État</i> . . . . .	13
Gestion des mairies et renforcement des capacités . . . . .	15
<i>Collectivités territoriales et décentralisation</i> . . . . .	15
<i>Fonction et rôle des mairesses et assesseurs</i> . . . . .	18
<i>Processus d'élaboration des arrêtés municipaux</i> . . . . .	21
<i>Partage d'expérience : l'expérience bolivienne dans le rôle et la gestion d'une association de mairesses.</i> . . . . .	23
<i>Besoins spécifiques et intérêts stratégiques des femmes dans les politiques publiques</i> . . . . .	24
<i>La fonction de mairesse</i> . . . . .	25
<i>Financement du développement au niveau des communes</i> . . . . .	27
<i>Démocratie et reddition de comptes</i> . . . . .	29
<i>Relations publiques</i> . . . . .	31
Ateliers de travail . . . . .	32
Résumé et clôture . . . . .	34
Bibliographie . . . . .	35
Annexe A : Agenda . . . . .	36
Annexe B : Feuille de route pour le renforcement de la Fédération nationale des femmes maires d'Haïti (FENAFEMMH) Septembre 2016 . . . . .	39
<i>Contexte.</i> . . . . .	39
<i>Objectifs de la FENAFEMMH</i> . . . . .	40
<i>Résultats</i> . . . . .	43
<i>Prochaines étapes.</i> . . . . .	44
Annexe C : Qu'est-ce que le quota de genre ? . . . . .	45
<i>Qu'est-ce que le quota de genre ?</i> . . . . .	45
<i>Promouvoir la participation politique des femmes</i> . . . . .	45
<i>Pourquoi les femmes sont-elles sous-représentées ?</i> . . . . .	45
<i>Pourquoi encourager la participation politique des femmes ?</i> . . . . .	46

<i>Le quota de genre</i> . . . . .	46
<i>L'application du quota</i> . . . . .	46
<i>Le quota dans le monde</i> . . . . .	46
<i>Le quota seul ne suffit pas !</i> . . . . .	47
<i>IDEA International appuie la mise en place du quota en Haïti</i> . . . . .	47
Annexe D : IDEA International en bref . . . . .	49
Annexe E : Les mairesses qui ont participé aux assises. . . . .	51
Annexe F : Remerciements . . . . .	55

# Acronymes et sigles

<b>AGR</b>	Activités génératrices de revenus
<b>CONHANE</b>	Conseil haïtien des acteurs non étatiques
<b>FENAFEMMH</b>	Fédération nationale des femmes maires d'Haïti
<b>IFOS</b>	Institut de formation du Sud
<b>MCFDF</b>	Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes
<b>MICT</b>	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OMRH</b>	Office de management et des ressources humaines
<b>PARDH</b>	Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti





# Introduction

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) a organisé du 27 au 30 novembre 2016, en partenariat avec l'Institut de formation du Sud (IFOS), les premières assises nationales des mairesses d'Haïti.

Cet évènement qui s'inscrit dans le cadre du projet de renforcement de la Fédération nationale des femmes mairies d'Haïti (FENAFEMMH), a rassemblé 130 sur 143 mairesses venues des dix départements du pays.

La Fédération a vu le jour le 22 juillet 2016 et rassemble toutes les mairesses d'Haïti (chefs de cartel et assesseures). Son objectif principal est d'encourager et de soutenir les initiatives des mairesses et de mettre en valeur les actions des femmes en politique. Celles-ci représentent en effet 52 % de la population haïtienne et ont largement contribué à la vie politique et démocratique du pays. Néanmoins, leur participation et leur représentation au sein des institutions étatiques et à des postes de responsabilité restent marginales. Les partis politiques sont dominés par les hommes, tout comme les postes électifs et nominatifs. Dans un contexte peu favorable à l'épanouissement des femmes, la Constitution amendée de la République d'Haïti prévoit, en son article 17.1, que « le principe du quota d'au moins trente pour cent de femmes est reconnu à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics ». Cela a permis de rééquilibrer partiellement la balance des genres, notamment à travers son application en 2015 dans les élections communales et locales. Cet amendement a ainsi donné lieu à l'élection historique de 143 mairesses, dont 12 chefs de cartel municipal et 131 assesseures.

C'est dans ce contexte de renforcement de la participation politique des femmes que ces assises nationales ont été organisées. Cet évènement s'est déroulé autour des thématiques suivantes : la gestion des mairies, les besoins spécifiques et les intérêts stratégiques des femmes dans les politiques publiques, le budget et le financement pour le développement des communes, la fonction de mairesse, le sens de l'État, la reddition de compte et les collectivités territoriales. Ces thèmes ont été choisis en fonction des réalités et des besoins de renforcement des capacités des mairesses des différentes communes. Les assises nationales visent par ailleurs à renforcer les compétences et les connaissances de ces élues, ainsi qu'à consolider les liens entre celles-ci dans le but de faire la politique autrement, en portant une attention particulière à la situation des femmes aux niveaux public et privé.

L'organisation de ces assises a permis aux mairesses de bénéficier de l'expertise technique de 16 personnalités telles qu'Édouard Paultre, coordonnateur du Conseil haïtien des acteurs non étatiques (CONHANE) ; Kesner Pharel, PDG du Group Croissance ; Rose Esther Sincimat, spécialiste des questions de genre ; Jean Yves Jason, ancien maire de Port-au-Prince ; Natacha Clergé, directrice du collectif féministe haïtien pour la participation politique des femmes

(*Fanm Yo La*) ; Claire Lydie Parent, ancienne mairesse de Pétion-Ville ; Yves Lafortune, spécialiste en administration publique ; et Adeline Macajoux, professeure de protocole et d'étiquette ; mais a aussi permis le partage d'expérience et de bonnes pratiques avec les pays d'Amérique. Le moment fort de ces assises a assurément été le partage d'expériences et de bonnes pratiques avec l'invité d'honneur, Marià Eugénia Rojas Valverde, ancienne directrice de l'association des mairesses de Bolivie. Elle a pu également contribuer à donner des éléments sur la mise sur pied d'un réseau devant permettre aux mairesses d'Haïti d'être en contact avec celles d'Amérique latine.

Le présent rapport se veut un résumé des contributions faites ainsi que des discussions des participants-es. Le document suit de manière générale la structure de l'agenda des assises (annexe A) et résume en substance les contributions des conférenciers-es et des participants-es. Une liste complète des participants-es est présentée en annexe E.

# Séance d'ouverture

## Propos de bienvenue de la directrice de programme à IDEA International

| Madame Marie-Laurence Jocelyn Lassègue

Les Assises nationales des mairesses d'Haïti sont lancées avec les propos de bienvenue de Mme Marie-Laurence Jocelyn Lassègue, directrice d'IDEA International, qui a présenté ses remerciements à la coopération suisse, à l'Institut de formation du Sud (IFOS) et aux mairesses nouvellement élues pour leur participation à cet évènement.

IDEA International a souhaité rappeler l'importance de poursuivre son engagement et sa contribution à l'appui aux structures démocratiques. L'Institut a pour objectif la consolidation démocratique en renforçant la capacité des partis politiques et du Parlement pour qu'ils jouent un rôle efficace dans la gouvernance ; en encourageant l'intégrité des processus électoraux ; en promouvant la reddition de comptes ; ainsi qu'en favorisant la création d'opportunités pour une participation politique accrue des femmes. Dans ce domaine, cet engagement de long terme se matérialise notamment par son soutien à la Fédération nationale des femmes maires d'Haïti (FENAFEMMH). L'organisation de ces premières assises nationales des mairesses d'Haïti sera articulée autour de deux volets : la redevabilité et la reddition de comptes ; le renforcement des capacités des mairesses dans l'exercice de leurs fonctions.

## Mots du directeur de coopération suppléant de l'ambassade de Suisse en Haïti

| Monsieur Stefano Berti

Dans ses propos de circonstance, le représentant de l'Ambassade de Suisse en Haïti, M. Berti, s'est dit satisfait de cette activité et de sa pertinence de celle-ci pour les mairesses. Il a insisté sur l'importance de la décentralisation et de la transparence dans les mairies, expliquant combien cette activité contribuera au renforcement de la participation des femmes dans la gestion de la vie politique haïtienne.

## Intervention du directeur de l'Institut de formation du Sud (IFOS)

| Monsieur Ulrick Jean Claude

Le directeur de l'Institut de formation du Sud, M. Jean Claude, a rappelé que la collaboration d'IDEA International et d'IFOS a permis de renforcer les capacités des communes, des cadres d'administration communale et des élus-es depuis de nombreuses années. Il a invité les mairesses à faire la différence aujourd'hui par leur leadership et les services offerts à la population dans leurs mairies. Ces actions porteront leurs fruits et constitueront un exemple pour les autres femmes souhaitant s'engager en politique.

## Intervention de la présidente de la Fédération nationale des femmes maires d'Haïti (FENAFEMMH)

| Madame Rosemila Petit-Frère Saint-Vil

Mme Rosemila Petit-Frère Saint-Vil a rappelé l'objectif général de la FENAFEMMH qui est

*« d'encourager et de supporter les initiatives des femmes maires, de contribuer à l'amélioration de la situation socioéconomique des communautés s'établissant tant dans les sections communales que dans les villes, afin qu'elles projettent une image positive de la participation des femmes dans la vie politique du pays et qu'elles servent de modèles pour les autres femmes ».*

Elle a souligné que ces assises nationales constituent un événement majeur permettant de renforcer le lien entre les mairesses ainsi que leur expertise en vue du développement des 144 communes d'Haïti.

Elle a par ailleurs annoncé la constitution officielle du comité provisoire de la FENAFEMMH composé des personnalités suivantes :

1. Rosemila Petit-Frère Saint-Vil (présidente provisoire) ;
2. Slymata Pierre (vice-présidente provisoire) ;
3. Marie-Yolaine Philippeau Scutt (secrétaire générale) ;
4. Sherline Joseph (trésorière) ;
5. Enide Almilcar (trésorière) ;
6. Rodly Cariétane Badle (trésorière générale) ;
7. Rebecalin Ziky Decelmond (conseillère) ;

8. Marie Claudette Registre (membre) ;
9. Marie Evena Daniel Pompilus (membre) ;
10. Cereste Cadet (membre) ;
11. Chenante Charles (membre).

# Principes généraux sur la gouvernance et la démocratie

Au cours de cette séance, il a été présenté les principes généraux de la gouvernance et de la démocratie en Haïti. Toutes ces informations ont permis aux mairesses de prendre connaissance du cadre juridique de la démocratie haïtienne et de bénéficier d'outils pour promouvoir la bonne gouvernance.

## Présentation générale de la Constitution haïtienne

| Madame Jenny Sterlin, consultante à Consultations et Résultats

Pour Mme Jenny Sterlin, C'est la Constitution qui fixe l'organisation et le fonctionnement de l'État. Elle a insisté dans son intervention sur des innovations qui y ont été apportées, en particulier en ce qui concerne les collectivités territoriales et la décentralisation. Aujourd'hui, les collectivités territoriales sont en effet autonomes et peuvent prendre leurs propres décisions en fonction des besoins et des conditions de vie de leur population.

L'un des apports majeurs de la Constitution, amendée en 2012, concerne l'article 17.1 avec un quota de 30 % de représentation des femmes dans l'administration publique. Elle a également relevé l'intégration de la diaspora et son droit de participation aux élections, sans oublier la mise en place effective des collectivités territoriales.

Elle a par ailleurs regretté l'absence de la version créole puisque le pays connaît officiellement deux langues, le créole et le français.

## Démocratie et gouvernance

| Monsieur Edouard Paultre, coordonnateur du Conseil haïtien  
des acteurs non étatiques (CONHANE)

M. Édouard Paultre a présenté au cours de son intervention les grands principes de la bonne gouvernance. Il a notamment précisé qu'une bonne gouvernance permet d'être plus efficace dans la réalisation des objectifs d'un mandat politique.

Il a également mis l'accent sur les différents principes de la bonne gouvernance qui permettent d'améliorer la transparence dans les prises de décision et de justifier les choix opérés.

M. Paultre a conseillé aux mairesses de veiller à l'application de la bonne gouvernance, à la transparence dans leur mandat et à la mobilisation des inventaires de lois afin d'avoir des résultats concrets.

Il a enfin encouragé les femmes à développer leurs capacités à gérer les conflits et à en sortir gagnantes. Le pays souffre, certes, d'un déficit de bonne gouvernance, mais il faut initier et innover tout en étant conscient que les réformes prennent souvent du temps.

### Session questions

Intervenantes	Questions	Réponses
<b>Marie Bernadette Genois</b> <i>Mairesse assessseure d'Arniquet</i>	Sous l'égide de quelle Constitution Haïti fonctionne-t-elle ?	Sous l'égide de la Constitution amendée. C'est d'ailleurs cette loi qui exige le quota de 30 % nous permettant d'avoir une femme par cartel municipal.
<b>Rosemila Petit-Frère Saint-Vil</b> <i>Mairesse assessseure d'Arcahaie</i>	Comment faire pour avoir une bonne gouvernance sans la participation de la société civile ?	Pour appliquer la bonne gouvernance, les collectivités territoriales doivent disposer de ressources. Pour cela, il est nécessaire que l'État central transfère une partie de ses compétences aux mairies. Sans cela, la gouvernance ne sera qu'un vœu pieux même avec la participation de la société civile.
<b>Desnoyers Youse</b> <i>Mairesse assessseure de Grand-Goave</i>	Dans la commune de Grand-Goave, le partage du pouvoir ne se fait pas assez au sein du cartel. Comment changer cet état de fait ?	Changer cet état de fait ne peut se faire du jour au lendemain. La première démarche consisterait à engager en premier lieu un changement en profondeur dans la législation et les règlements des instances concernées.

### Le sens de l'État

| Monsieur Yves Lafortune,  
 président de la firme Consultations et Résultats

M. Lafortune a rappelé les différentes définitions de l'État. Selon Max Weber, « l'État est une entreprise politique à caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application de ses règlements, le monopole de la violence légitime sur un territoire donné ».

Le sociologue français Pierre Bourdieu parle, quant à lui, de monopole de la violence symbolique légitime : en plus de contraindre les individus par la force, l'État assure sa domination en les socialisant à ses propres « principes de vision et de division », par exemple en décernant des

récompenses (Légion d'honneur), en consacrant des titres (très honorable, etc.), en distribuant les diplômes (doctorat d'État).

Après avoir fait ce rappel théorique, M. Lafortune a expliqué que la contrainte physique n'est cependant plus l'activité principale des États. Ces derniers privilégient désormais les services à la population, notamment la santé, la sécurité sociale et l'éducation. L'objectif est ici l'amélioration du bien-être social et du collectif et fait partie des devoirs de maires et mairesses d'un pays.

Yves Lafortune a, par ailleurs, insisté sur l'autonomie des communes pour donner un sens à l'État et aux municipalités.



# Gestion des mairies et renforcement des capacités

Au cours de cette séance, l'attention portait sur le renforcement des capacités des mairesses à travers le partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que la présentation d'outils de gestion administratifs et financiers pour le développement des 144 communes d'Haïti.

## Collectivités territoriales et décentralisation

| Monsieur Hervé Saint Preux,  
spécialiste en administration publique et décentralisation

M. Hervé Saint Preux a tout d'abord précisé que le débat sur la décentralisation des collectivités territoriales (constituées des sections communales, des communes et des départements) date déjà de plusieurs années en Haïti. En 1983, la Constitution haïtienne, dans son article 5, disposait que les communes doivent être administrées de façon autonome par un conseil municipal. À cette époque, les lois existantes garantissaient la gestion des collectivités par des élus. Ces lois disposaient les conditions de cette autonomie.

Dans la Constitution de 1987 amendée, il est clairement stipulé que la commune détient l'autonomie administrative et financière. Dans son article 64, l'État a pour obligation d'établir au niveau de chaque section communale les structures propres à la formation sociale, économique, civique et culturelle de sa population. Selon la Constitution, les communes constituent par ailleurs une personnalité morale. Elles ont des compétences propres et un pouvoir de décision en délibération au sein du Conseil municipal. Avec la décentralisation, l'État central concède ainsi un ensemble de compétences aux collectivités ; la commune ne dépend pas de l'administration centrale.

Le problème est qu'en Haïti cette décentralisation n'est pas complètement effective. Le pouvoir est souvent centralisé à Port-au-Prince.

Selon l'expérience de M. Saint Preux, cette centralisation engendre :

- la non-reconnaissance du pouvoir des municipalités par les dirigés ;
- la non-mise à disposition des organes de services au profit de la population ;
- l'autoritarisme de l'État central sur les élus locaux faisant obstacle à l'épanouissement des pouvoirs locaux.

Pour M. Saint Preux, il est donc essentiel que la décentralisation en Haïti devienne peu à peu effective pour que les collectivités locales puissent s'administrer en toute autonomie avec les moyens nécessaires. Pour cela, l'État central doit faire un transfert de compétences selon les lois en vigueur au profit de la population.

Afin que les participantes comprennent les enjeux liés à la décentralisation, M. Saint Preux a rappelé en conclusion les caractéristiques essentielles de la décentralisation, mais aussi ses limites.

Les caractéristiques de la décentralisation sont les suivantes :

- autonomie et rapidité dans la prise de décision ;
- renforcement de la motivation des autorités locales pour le progrès des communes considérées ;
- meilleurs services aux citoyens par les autorités locales, renforcement de la démocratie locale ;
- proximité entre les autorités locales et les citoyens donc meilleure prise en compte des besoins de la population.

Les limites de la décentralisation sont les suivantes :

- La décentralisation ne permet pas de mettre fin à la corruption. Les lois au niveau local doivent permettre de lutter contre la corruption ;
- La décentralisation peut certaines fois aboutir à des dépenses excessives et inadaptées ;
- La décentralisation aboutit certaines fois à un désengagement de l'État ;
- La décentralisation peut aussi faire face à un problème de disponibilité de cadres techniques pour les prises de décisions éclairées ;
- La décentralisation peut aboutir à une centralisation du pouvoir local sans participation populaire.

Il faut se rappeler l'ensemble de ces caractéristiques et de ces limites afin de mettre en œuvre une application effective des mécanismes de décentralisation dans les communes. En effet, si la loi dispose l'existence de collectivités décentralisées, la lutte pour son application doit continuer tout en gardant à l'esprit les responsabilités que cela requiert.

## Session questions

Intervenantes	Questions	Réponses
<b>Marjory Sandaire</b> <i>Mairesse assessseure de Camp-Perrin</i>	Comment révoquer un membre du personnel de la mairie ?	Pour tout ce qui a trait au processus de révocation du personnel de la mairie, le décret du 1 <sup>er</sup> février 2006 (Loi sur la fonction publique territoriale) donne les directives sur les dossiers relatifs aux révocations.
<b>Anne Marie Ylna Philogene</b> <i>Mairesse assessseure de Chantal</i>	Que faire s'il y a un problème au niveau du fonctionnement du conseil municipal ?	À la prise de fonction, il faut d'abord que le conseil municipal adopte le règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil municipal. Au cas où il y aurait des exactions d'un des maires, il est conseillé de d'acheminer le dossier au délégué départemental qui fera le suivi avec le ministre de l'Intérieur.
<b>Jenny Augustin</b> <i>Mairesse assessseure de Gressier</i>	Peut-on parler de décentralisation sans déconcentration ?	La décentralisation implique un transfert de pouvoir alors que la déconcentration fait référence à la mise à disposition de services contrôlés par l'État central sans une implication réelle des municipalités.

## Fonction et rôle des mairesses et assesseures

| Monsieur Jean Yves Jason,  
ancien maire de Port-au-Prince

M. Jean Yves Jason a tout d'abord défini les concepts généraux de fonctions et rôles :

- *Fonctions* : compétences garanties par les lois en vigueur.
- *Rôles* : attitudes adoptées par l'élu dans le poste en question.

L'ancien maire de Port-au-Prince a expliqué plus loin que l'année 2006 a été capitale pour la question des collectivités locales et territoriales en Haïti. De nombreux décrets ont permis des avancées majeures dans la lutte pour la décentralisation.

- Décret du 1<sup>er</sup> février 2006 : gestion et organisation des communes ;
- Décret sur la fonction publique territoriale ;
- Décret sur la décentralisation ;
- Décret sur l'organisation des sections communales et des départements.

L'ancien maire Jason a insisté sur le fait que ces documents sont publics et leur connaissance nécessaire. Avec ces décrets, une architecture institutionnelle est mise en place pour permettre une meilleure gestion des mairies sur tout le territoire.

Ces lois viennent renforcer les garanties inscrites dans la Constitution sur la question de l'autonomie des communes. Dans son préambule, la loi mère reconnaît la séparation et la répartition harmonieuse des pouvoirs dans l'intérêt de la nation. Le régime gouvernemental en Haïti doit se baser sur la liberté fondamentale et le respect des droits de l'homme pour aboutir à la paix sociale et à l'équité économique, la concertation et la participation sociale.

Pour mieux faire comprendre aux mairesses participantes le fonctionnement de la commune, l'ancien maire a établi une différence entre les fonctions du « conseil municipal » et celles des « maires ou mairesses. »

*Fonctions du conseil municipal :*

- Le conseil municipal définit le calendrier de travail de la mairie ;
- Le conseil municipal définit les actions à mener par les maires. Toutes les décisions sont consignées et le maire ne doit pas déroger aux directives prises en conseil ;
- Le conseil municipal travaille pour l'amélioration des conditions de vie de la population par la fourniture de services de base à travers des délibérations, arrêtés et recommandations ;

- Le conseil municipal confère le pouvoir au maire. Sinon, le maire ne peut agir. En cas d'indisponibilité, le maire principal peut déléguer ses pouvoirs aux assesseurs-es ;
- Le conseil municipal produit un plan stratégique pour le développement de la municipalité.

*Fonctions des maires et mairesses :*

- veiller à l'exécution des lois, règlements et arrêtés pris en conseil ;
- délivrer des certificats relevant de ses compétences ;
- représenter la commune en justice ;
- déléguer temporairement ses compétences aux assesseurs.

Remarque : Avec la démission d'un membre du conseil, celui-ci n'est pas caduc. Le conseil fonctionne aux 2/3.

Sur la question essentielle des financements des mairies, la mairie dispose de 28 sources de revenus, dont :

- le droit d'abattage ;
- la taxe pour l'assainissement ;
- la taxe sur le marché ;
- la taxe sur le cimetière ;
- la concession de terrain ;
- le droit alignement ;
- la patente ;
- les impôts fonciers ;
- les amendes liées aux violations des arrêtés communaux ;
- le fonds de gestion des collectivités territoriales.

L'ancien maire a également informé les mairesses de leur droit au fonds de gestion des collectivités territoriales mis en place par le décret du 20 août 1996. Ce fonds garantit à chaque mairie des revenus de 2 milliards de gourdes dans le budget de la République. En son article 4, ce décret stipule que ces fonds doivent permettre aux mairies de fonctionner normalement.

Il a, en dernier lieu, conseillé de toujours se référer aux manuels de gestion des municipalités disponibles au sein du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT).

## Session questions

Intervenantes	Questions	Réponses
<p><b>Sherley Joseph</b> <i>Mairesse assessseure de Cité-Soleil</i></p>	<p>Selon la loi, quelles sont les deux signatures recommandées au sein des mairies pour qu'un document soit valide ?</p>	<p>Tous les documents réglementaires doivent avoir deux signatures : maire ou mairesse principal-e et un maire ou une mairesse assessseur-e.</p> <p>Pour ce qui est des documents administratifs, le responsable de l'unité en question peut signer selon ce que recommande la loi. Cependant, les maires et mairesses doivent être informés de tout document officiel de l'institution.</p> <p>Pour une meilleure résolution des conflits éventuels, il est conseillé qu'une grande confiance s'installe entre les maires et mairesses.</p>
<p><b>Nadège François</b> <i>Mairesse assessseure Terrier Rouge</i></p>	<p>La mairesse principale (ou le maire principal) a-t-elle le droit d'engager des démarches sans l'assentiment des mairesses-assesseures (ou des maires-assesseurs) ?</p>	<p>Le conseil municipal décide des actions à mener par la municipalité. Toutes les actions des mairesses et des maires doivent être inscrites dans le cahier des délibérations du conseil.</p> <p>Aucun maire, aucune mairesse n'est obligé-e de signer des documents non discutés.</p> <p>En cas de conflits, il est conseillé de se référer aux notables ou au ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ou la Fédération des mairesses comme arbitres.</p>
<p><b>Marie Jacqueline Ozile</b> <i>Mairesse assessseure de Petite Rivière</i></p>	<p>Que peut-on faire si le directeur général n'a pas été choisi sur concours ?</p>	<p>Si le directeur général est déjà en poste, le conseil peut travailler afin que ce dernier mérite sa confiance. D'une manière générale, il est recommandé que les directeurs généraux soient recrutés sur concours.</p>

## Processus d'élaboration des arrêtés municipaux

| Monsieur Jean Yves Jason, ancien maire de Port-au-Prince

L'ancien maire de Port-au-Prince, Jean Yves Jason, a présenté l'arrêté municipal comme une décision écrite du conseil municipal. L'élaboration d'un arrêté municipal est une prérogative légale du conseil municipal. Aucune autre structure que le conseil ne peut produire un arrêté municipal.

L'exécution de l'arrêté est appuyée par un ensemble d'organes au sein de la commune (police, administration municipale, délégation départementale, institutions déconcentrées de l'État, etc.).

Il existe plusieurs formes d'arrêté :

- l'arrêté règlementaire (circulation, gestion de déchets) ;
- l'arrêté individuel (nominations).

Les arrêtés peuvent être pris dans les domaines suivants :

- développement et aménagement du territoire (zonage, lotissement, construction d'habitats, règlementation de la circulation, infrastructure) ;
- gestion du domaine foncier ;
- environnement et gestion des ressources naturelles (reboisement, préservation de l'écosystème, insalubrité, nuisance sonore, forage, prévention des risques et désastres) ;
- santé et hygiène (police sanitaire, inspection de nourritures, de médicaments, sensibilisation à la santé) ;
- éducation, formation professionnelle et alphabétisation ;
- culture, sport, loisirs.

Les arrêtés municipaux sont composés des :

- visas : textes légaux de référence dans le domaine où le conseil municipal souhaite intervenir ;
- considérants : motifs pour lesquels l'arrêté est rédigé ;
- dispositifs : objets de l'arrêté.

L'arrêté doit être signé par deux membres du cartel municipal.

---

**Session questions**

Intervenantes	Questions	Réponses
<b>Placide Mimose</b> <i>Mairesse assessseure de Hinche</i>	Si deux des mairesses ou maires peuvent signer pour la validité des documents (chèques...), comment donner des arrêts de débet aux trois membres ?	Réponse à apporter par la Cour supérieure des comptes.
	Corrélation entre le budget, projet et arrêté ?	En fin de compte, un budget est un arrêté.
	Peut-on prendre un arrêté sans consulter la population ?	Il faut toujours expliquer à la population avant toute élaboration d'un arrêté.



## Partage d'expérience : L'expérience bolivienne dans le rôle et la gestion d'une association de mairesses

| Madame Eugenia Rojas Valverde, consultante,  
ancienne directrice exécutive de l'Association  
des mairesses et conseillères de Bolivie

Cette séance a porté spécifiquement sur les expériences tirées la République de Bolivie qui a mis en œuvre des politiques visant à promouvoir la participation des femmes dans la vie politique, notamment à travers le renforcement du rôle et des fonctions des mairesses. Ce partage d'expérience et de bonnes pratiques permet ainsi d'identifier les obstacles communs et de proposer des solutions concernant l'exercice du pouvoir pour les mairesses.

Mme Eugenia Rojas Valverde a fait savoir que la Bolivie, qui avait commencé avec 94 communes, en compte aujourd'hui 339. La décentralisation a été initiée dans les années 90 dans toute l'Amérique latine et, depuis, les communes ont commencé à être autonomes. La situation a évolué drastiquement au cours de l'année 1994 avec le vote de la loi – appelée « loi maudite » par ses détracteurs – faisant la promotion de la participation populaire. Cela a encouragé la participation de la société civile.

Mme Eugenia Rojas Valverde a ensuite donné plusieurs indications concernant la participation des femmes au processus de décentralisation et de reddition de comptes.

La participation des femmes a été renforcée en Bolivie avec la loi 1997 sur le quota (représentation des femmes dans les espaces publics).

Ensuite, Gloria Ilde a créé en 1999 l'Association des mairesses et conseillères municipales de Bolivie. Au fil du temps, les femmes de tout le territoire bolivien ont pu rejoindre l'association. Le processus de décentralisation qui prenait forme à cette époque a favorisé le renforcement de l'association des femmes ; les municipalités avec des représentantes femmes ont en effet besoin de mutualiser les ressources pour avoir plus d'impact et pour assurer la promotion des femmes dans la vie politique.

Elle a invité la FENAFEMMH à intégrer les structures de fédérations municipales de l'Amérique latine tout en insistant sur le fait que les actions de mise en place d'associations de femmes dans l'Amérique latine et la Caraïbe contribuent à donner plus d'ampleur à la lutte pour l'autonomie et l'émancipation de la femme.

Elle a enfin insisté sur le fait que la transparence et la responsabilité sont des valeurs que, sans retirer le mérite aux autres, les femmes peuvent démontrer avec plus de hauteur. Les femmes peuvent faire de la politique autrement, avec honnêteté et transparence.

## Besoins spécifiques et intérêts stratégiques des femmes dans les politiques publiques

| Madame Rose Esther Sincimat,  
spécialiste des questions de genre  
et ancienne directrice générale du ministère  
à la Condition féminine et aux Droits des femmes

| Madame Natacha Clergé,  
directrice exécutive de Fanm Yo La

Dans sa présentation, Mme Rose Esther Sincimat a souligné que les conditions de vie des hommes et des femmes en Haïti ne sont pas idéales au regard des prescrits de la Constitution haïtienne et de la Déclaration des droits de l'homme. Elle a insisté sur le fait que la société haïtienne est construite sur des inégalités qui ne favorisent en rien son progrès. Ces inégalités ne sont pas à l'avantage de l'homme et encore moins de la femme.

Elle a pris le soin de différencier les besoins spécifiques (faisant référence aux besoins se rapportant seulement aux femmes) des besoins pratiques et intérêts stratégiques (besoins pouvant contribuer à changer les conditions d'existence de la femme). Ces derniers, selon elle, dépassent la distribution d'eau ou de nourriture. Ils font référence aux valeurs universelles qui sont reflétées dans des politiques publiques basées sur l'égalité. À ce niveau, le vote de certaines lois se révèle nécessaire.

Dans ce même ordre d'idées, les partis politiques ont un grand rôle à jouer. Les partis politiques doivent réfléchir sur des secteurs globaux. Les syndicats doivent également être mobilisés pour répondre aux besoins stratégiques visant le changement des conditions de vie des femmes. Les universités et les médias ont aussi leur partition à jouer. Ils peuvent créer des groupes de réflexions scientifiques sur des réalités concrètes des femmes. Les autorités religieuses doivent également être prises en compte dans le processus de réflexion sur les politiques publiques.

Mme Clergé a articulé son intervention autour des attributions des collectivités territoriales par rapport à la Constitution. Elle a mis l'accent sur le fait que la présence des femmes dans les collectivités territoriales constitue les résultats d'une lutte historique. Cette lutte a abouti, entre autres, au quota de 30 % minimum validé dans la Constitution haïtienne.

Selon celle-ci, les mairies travaillent sur le développement économique et social des communes. Elles contribuent à une gestion efficace des espaces publics (marchés, places publiques, etc.). Considérant ces rôles, les mairies peuvent participer à la lutte pour le respect des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes. Cependant, lors des mises en place des projets, les besoins spécifiques des femmes ne sont pas toujours pris en compte et il est désormais important de veiller à leur satisfaction.

## Session questions

Intervenantes	Questions	Réponses
<b>Jenny Augustin</b> <i>Mairesse assessesseure de Gressier</i>	Comment faire en sorte que les femmes restent à l'intérieur des marchés publics ?	La répression dans ce cas ne marche pas. Il faut une grande concertation pour permettre aux femmes de participer aux décisions les concernant. Il n'y a pas de réponses toutes faites. Il faut gérer au cas par cas.
<b>Marie Jocelyne Blaise</b> <i>Mairesse assessesseure de Bonbon</i>	Le lycée de Bonbon accepte les jeunes garçons pères, non les jeunes femmes mères. Comment aider à résoudre ce problème ?	Ce problème est national. Il faut porter la question à la coordination départementale du ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF). Ainsi le dossier pourra-t-il être adressé au ministère de l'Éducation nationale.

## La fonction de mairesse

| Madame Claire Lydie Parent, ancienne mairesse de Pétion-Ville

« Pourquoi serais-je candidate » ? Telle était la question posée par l'ancienne mairesse de Pétion-Ville lorsqu'elle a décidé de se présenter.

Elle a dit avoir trouvé la réponse dans cette phrase : « Je vais me battre pour les femmes. Je dois réussir pour les autres femmes qui viendront après moi. Je vais me battre pour les plus vulnérables. »

Selon Mme Claire Lydie Parent, une femme candidate doit avoir pleinement conscience des tâches qui l'attendent. Elle recommande aux mairesses et aux futures femmes politiques d'étudier le cadre législatif et réglementaire en vigueur afin de respecter l'ensemble des procédures lors de la mise en œuvre de leurs programmes. Elle a rappelé la nécessité de traiter les populations de façon équitable et en accord avec la loi tout en étant respectueuse de la diversité et des coutumes.

En tant que femme, elle a expliqué que les mairesses font souvent l'objet de dénigrement qu'il faut dépasser. Il est important de se consacrer au travail et de s'imposer par la rigueur et l'exigence ainsi que par le respect des lois.

Mme Lydie Parent a ainsi prodigué les conseils suivants afin que les mairesses réussissent leurs mandats respectifs :

- avoir le sens de la discipline ;
- avoir de bons collaborateurs ;
- faire preuve de dépassement de soi ;
- respecter les lois en vigueur ;
- respecter les procédures administratives.

Au cours de son mandat, elle a expliqué qu'elle avait articulé son programme autour des points suivants :

- **Éducation** : Il s'agissait d'ouvrir des écoles communales pour ensuite mettre en place des lycées municipaux et des écoles professionnelles (couture, charpenterie, plomberie, etc.) ;
- **Développement économique et assainissement** : La mise en œuvre des marchés publics a été difficile, car les marchandes et une grande partie de la population s'y opposèrent au départ. Afin d'avancer, il a fallu réaliser de nombreuses concertations et maintenir un dialogue constant avec la population pour enlever des rues les marchandes de fruits. Malgré les obstacles et les difficultés, il faut faire preuve de persévérance pour avoir des résultats politiques.
- **Justice et droits de l'homme** : Dans les prisons, les soins de santé et les conditions de détention ont été améliorés. Une assistance juridique a été fournie aux personnes sans ressources.

L'ancienne mairesse a conclu en invitant ses homologues à avoir une vision et une stratégie politique claire. Elle les a encouragées à ne pas se plaindre, mais à faire preuve de courage politique pour avancer et mettre en œuvre leurs programmes au sein de leurs municipalités respectives.

## Financement du développement au niveau des communes

| Monsieur Kesner Pharel, économiste,  
président-directeur général du Group Croissance

M. Kesner Pharel a précisé que le management est une tâche complexe. Pour bien gérer une commune, il vous faut obtenir toutes les informations nécessaires à la municipalité en question. Dans le processus de gestion de la mairie, il faut penser global et agir localement. En ce sens, il est indispensable que les mairies soient informées de toutes les ressources de la commune.

M. Pharel a conseillé aux mairesses de chercher à mieux comprendre le budget national tout en le comparant avec le budget communal pour mobiliser plus de ressources au profit de leur commune.

Il a ainsi rappelé les sources principales de revenus :

- budget national/budget municipal (outil participatif) ;
- dons ;
- fonds de gestion des collectivités territoriales ;
- bons municipaux.

Afin d'avoir une gestion efficace des communes, M. Pharel a proposé de prendre en compte les objectifs de développement durable (ODD) (Nations Unies, s.d.) qui sont les suivants :

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ;
4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie ;
5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
6. Garantir l'accès à des services d'approvisionnement en eau et assainissement à toute la population et assurer une gestion durable de ces services ;
7. Garantir l'accès de tous et toutes à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ;
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;

9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein ;
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables ;
12. Instaurer des modes de consommation et de production soutenables ;
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
14. Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ;
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

Il conseille également de prendre en compte le Plan stratégique de développement d'Haïti (Gouvernement de la république d'Haïti, 2012), qui propose des orientations et des stratégies de développement et détaille le contenu des grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti esquissés dans le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti (PARDH) pour en faire un pays émergent en 2030.

La question du changement climatique et du nouvel agenda urbain (Nations Unies, 2016) peuvent être aussi pris en considération.

Ces documents constitueront une base solide pour le plan de développements communaux. Ce plan de développement devra contenir :

- la vision du conseil municipal ;
- les objectifs et axes stratégiques ;
- des politiques publiques ;
- les programmes du conseil municipal ;
- les projets du conseil municipal.

## Démocratie et reddition de comptes

| Monsieur Henri Boucicaut,  
conseiller juridique à l'Office  
de Management et des Ressources humaines (OMRH)

| Monsieur Salnave Jean Pierre,  
ancien directeur de l'Apurement des comptes,  
Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA)

Selon M. Boucicaut, la reddition des comptes est un outil de transparence dans la gestion. Elle facilite la participation de tous et la cohésion dans la commune. Cet outil de transparence permet de renforcer les institutions de l'État, dont les mairies. La reddition des comptes est une exigence administrative de tous les responsables de l'État. En l'absence de reddition de comptes, les citoyens deviennent réticents à l'égard des institutions de l'État.

La reddition de comptes fait référence à deux éléments majeurs :

- rapporter les accomplissements d'une manière honnête et transparente ;
- adapter les stratégies en fonction des rapports d'accomplissements.

La démocratie fait référence au pouvoir contrôlé par le peuple. Avec la démocratie, les citoyens et les citoyennes (les gouvernés-es) prennent en charge les questions qui déterminent leur destin, donc demandent des comptes.

Ainsi, les gouvernants doivent-ils rendre de comptes et les citoyens et les citoyennes ont l'obligation de demander des comptes.

À la fin d'un mandat, chaque maire a pour obligation de déposer un rapport présentant leurs activités. Ainsi, le concept de la démocratie prend toute sa valeur.

Déjà en 1801, sous Toussaint Louverture, le Code civil exigeait la reddition des comptes. Sous Jean-Jacques Dessalines ou Henry Christophe, la reddition de comptes était également une exigence. Dans le Code civil haïtien (1826), l'État haïtien exige la reddition des comptes.

Les acteurs qui doivent rendre compte sont les suivants :

- les ordonnateurs principaux (Premiers ministres, ministres ou titulaires des entités administratives de premier rang) ;
- les ordonnateurs secondaires (directeurs généraux ou titulaires des services déconcentrés) ;
- les contrôleurs financiers ;
- les comptables publics ;

- les collectivités municipales.

Les avantages de la reddition des comptes sont les suivants :

- renforcement de l'intérêt de la population pour les actions dans la commune ;
- renforcement de la crédibilité auprès des citoyens ;
- diminution de la corruption ;
- meilleure ambiance de travail ;
- forte mobilisation des ressources ;
- amélioration des investissements ;
- meilleure implication de la population.

Les conséquences d'une reddition de comptes insuffisante sont les suivantes :

- suspicion entre les collaborateurs, autorités et citoyens ;
- faible qualité des prestations ;
- climat favorable à la fraude et à la corruption ;
- faible taux de recouvrement des taxes ;
- désintérêt des citoyens pour la chose publique ;
- faiblesse des investissements.

Pour conclure, M. Boucicaut a affirmé que : « rendre compte est un outil de bonne gouvernance et les mairies ne doivent pas s'en passer. »

M. Jean Pierre a, pour sa part, expliqué les mécanismes à mettre en place pour arriver à la reddition de comptes :

- produire une déclaration de patrimoine ;
- faire un inventaire de prise en charge (avant d'engager la mairie) ;
- faire un inventaire de départ en fin de mandat ;
- faire un rapport de mandat. Ce rapport doit prendre en compte le budget de l'exercice fiscal de la municipalité et les pièces justificatives des dépenses.

La reddition de comptes est une obligation morale et légale. Pour cela, il est capital de faire appel à des techniciens pour la rédaction du rapport.



M. Jean Pierre a conclu en soulignant que c'est à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif qu'il reviendra de statuer sur la gestion d'une autorité municipale.

## Relations publiques

| Madame Adeline Macajoux,  
professeur de protocole et d'étiquette

| Madame Marie-Laurence Jocelyn Lassègue,  
directrice de programme à IDEA International

Mme Macajoux a défini la notion de protocole avant de donner des indications aux mairesses participantes sur la manière d'appliquer les règles de protocole pendant leurs mandats respectifs.

Le protocole désigne les usages relatifs aux activités officielles, spécialement en ce qui a trait aux cérémonies, aux relations formelles entre personnalités publiques, aux préséances, à l'usage des symboles des pays et des nations.

Ces règles permettent de communiquer en public et de faire preuve d'égard et d'attention à l'égard de la personne ou du public avec qui on interagit. Mmes Macajoux et Lassègue ont rappelé l'importance de ces règles pour les mairesses lors des réunions et rencontres publiques. Elles ont également conseillé de recruter et de former des responsables en relations publiques et en accueil au sein des mairies.

*C'est avec regret qu'IDEA International salue la mémoire de madame Adeline Macajoux, professeure de protocole et d'étiquette, décédée le 15 janvier 2017.*

# Ateliers de travail

Cette séance de table ronde entre les mairesses a été organisée pour discuter davantage des engagements, des stratégies et des activités pouvant être initiés pour renforcer la FENAFEMMH et les 144 mairesses du pays.

10 groupes (un par département) ont été mis en place pour discuter en profondeur des stratégies prioritaires de la FENAFEMMH à introduire, ainsi que des activités qui pourraient être initiées. Pour cela, les groupes ont travaillé sur la validation de la feuille de route réalisée par le comité provisoire de la FENAFEMMH, en partenariat avec IDEA International, au mois de septembre 2016.

Ce document tient compte des réalités et des besoins de renforcement des capacités des mairesses des différentes communes. La feuille de route décrit avec précision les objectifs et les résultats que se fixe la FENAFEMMH. Elle détaille la stratégie et les actions qui seront mises en œuvre pour soutenir les mairesses dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre du renforcement des capacités de celles-ci, les priorités suivantes ont été validées :

- mise en œuvre de séances de formation et de formation continue en vue de développer des expertises particulières dans la gestion des communes ;
- organisation de formations dans les domaines suivants : protocole et gestion de l'administration ; renforcement des capacités en gestion des risques et désastres, gestion de l'assainissement (gestion des déchets) ;
- développement d'outils et de mécanismes pour soutenir les mairesses dans l'exercice de leurs fonctions (outils de gestion pour la transparence et la redevabilité des comptes, exercice pratique en partenariat avec des organisations de la société civile haïtienne) ;
- organisation de séminaires, en Haïti et à l'étranger, visant à favoriser la mise en réseau et le partage d'expériences entre les mairesses.

Concernant le renforcement de la FENAFEMMH :

- organisation de réunions régulières du comité provisoire de la FENAFEMMH ;
- organisation de rencontres régulières avec l'ensemble des mairesses membres de la FENAFEMMH ;
- organisation de rencontres à l'international, et notamment dans les pays du Sud, avec des associations de mairesses pour favoriser le partage de bonnes pratiques ;

- ouverture d'un compte bancaire, recrutement d'un personnel administratif compétent et ouverture d'un bureau afin d'officialiser les activités de la fédération ;
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de recherche de financements.

Au-delà de ces activités, les mairesses ont également défini les thématiques dans lesquelles elles souhaitent s'investir au cours de leurs mandats et pour lesquelles la FENAFEMMH peut les soutenir. Les thématiques d'intervention prioritaires sont les suivantes : économie locale et commerce, éducation, gestion des risques et désastres, santé, eau et assainissement. Sur ces thématiques en particulier, les mairesses travailleront en réseau.

Ces dernières ont également mis l'accent sur la question de l'intercommunalité afin d'augmenter l'impact et l'efficacité des politiques et programmes de mise en œuvre dans leurs communes. Pour cela, elles se soutiendront mutuellement au niveau des communes limitrophes pour la réalisation des projets communs à travers des accords d'intercommunalité.

Pour la FENAFEMMH, travailler sur l'intercommunalité est un point déterminant pour la réussite des actions des mairesses dans leurs communes.

## Résumé et clôture

L'organisation historique de ces premières Assises nationales des mairesses d'Haïti a permis de renforcer considérablement les capacités et les connaissances de celles-ci grâce au partage d'information et d'expérience sur les questions de la gouvernance, de la démocratie et de la reddition de compte. Cet événement a également doté les participantes d'outils concrets de gestion administrative et financière en vue du développement des 144 communes d'Haïti. À la clôture de ces assises, la FENAFEMH s'est par ailleurs donné pour objectif de déployer des efforts supplémentaires, afin de renforcer les solidarités et les synergies entre les femmes mairesses et permettre à chacune d'engager des actions conjointes.

Enfin, les échanges avec les experts et personnalités politiques présents durant ces trois jours ont contribué à accroître la conscience, le dynamisme et la volonté des mairesses de promouvoir durablement la participation des femmes dans la vie politique et de laisser un héritage fort aux femmes amenées à occuper des postes politiques dans le pays.

Les mairesses sont plus que jamais conscientes que la participation des femmes est fondamentale à la démocratie et essentielle à la réalisation du développement durable et de la paix en Haïti. Le chemin vers l'égalité et la justice est certes long, mais les progrès sont visibles aujourd'hui, à l'image de ces 143 mairesses qui œuvrent dans leur commune pour avoir des politiques plus équitables, des programmes sociaux et des budgets qui bénéficient aux femmes, aux enfants et aux familles.

# Bibliographie

Gouvernement de la République d'Haïti, Ministère de la Planification et de la Coopération externe, « Plan stratégique de développement d'Haïti : Pays émergent en 2030. Document de consultation publique », <[http://www.undp.org/content/dam/haiti/docs/Gouvernance%20d%C3%A9mocratique%20et%20etat%20de%20droit/UNDP\\_HT\\_PLAN%20STRAT%C3%89GIQUE%20de%20developpement%20Haiti\\_tome1.pdf](http://www.undp.org/content/dam/haiti/docs/Gouvernance%20d%C3%A9mocratique%20et%20etat%20de%20droit/UNDP_HT_PLAN%20STRAT%C3%89GIQUE%20de%20developpement%20Haiti_tome1.pdf)>, Mai 2012, consulté le 28 novembre 2017.

Nations Unies, « Objectifs de développement durable », <<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>>, [s.d.], consulté le 28 novembre 2017.

Nations Unies, « HABITAT III : l'ONU adopte un 'Nouvel agenda urbain' à Quito », 20 octobre 2016, <<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38344#.Wh1YIUqn-GUI>>, consulté le 28 novembre 2017.

# Annexe A :

## Agenda

27 novembre 2016	
3h00 PM	Arrivée et enregistrement des participants-es
28 novembre 2016	
8h30-9h30 AM	<p><b>Propos de bienvenue de la directrice de programme à IDEA International</b></p> <p>  Madame Marie-Laurence Jocelyn Lassègue</p> <p><b>Mots du Premier collaborateur et directeur de coopération suppléant de l'ambassade de Suisse en Haïti</b></p> <p>  Monsieur Stefano Berti</p> <p><b>Intervention du directeur de l'Institut de formation du Sud (IFOS)</b></p> <p>  Monsieur Ulrick Jean Claude</p> <p><b>Intervention de la présidente de la Fédération nationale des femmes maires d'Haïti (FENAFEMMH)</b></p> <p>  Madame Rosemila Petit-Frère Saint-Vil</p>
9h30-10h00 AM	<p><b>Présentation générale de la Constitution haïtienne</b></p> <p>  Madame Jenny Sterlin, <i>consultante à Consultations et Résultats</i></p>
10h00-11h00 AM	<p><b>Démocratie et gouvernance</b></p> <p>  Présentation des outils de gouvernance par monsieur Edouard Paultre, <i>coordonnateur du Conseil haïtien des acteurs non étatiques (CONHANE)</i></p>
11h00-11 h30 AM	<p><b>Collectivités territoriales et décentralisation</b></p> <p>  Monsieur Hervé Saint Preux, <i>spécialiste en administration publique et décentralisation</i></p>
11h30-12h00 AM	Interactions

12h00-1h00 PM	<b>Gestion des mairies et renforcement des capacités (1) :</b> Fonction et rôle des mairesses et assesseures    Monsieur Jean Yves Jason, <i>ancien maire de Port-au-Prince</i>
1h00-2h00 PM	<i>Déjeuner</i>
2h00-3h00 PM	<b>Gestion des mairies et renforcement des capacités (2) :</b> Processus d'élaboration des arrêtés municipaux    Monsieur Jean Yves Jason, <i>ancien maire de Port-au-Prince</i>
3h00-4h00 PM	<b>Réflexions sur la feuille de route de la FENAFEMMH</b>    Madame Marie-Laurence Jocelyn Lassègue et madame Marie Doucey, <i>IDEA International</i>
4h00-5h00 PM	<b>Démocratie et reddition de comptes</b>    Monsieur Henri Boucicaut, <i>conseiller juridique à l'Office de management et des ressources humaines (OMRH)</i>    Monsieur Salnave Jean Pierre, <i>ancien directeur de l'apurement des comptes, Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA)</i>
5h00-5h30 PM	Interactions
5h30 PM	Clôture
<b>29 novembre 2016</b>	
8h30-9h00 AM	<b>Introduction</b>    Madame Marie Doucey, <i>chargée de programme senior à IDEA International</i>
9h00-10h00 AM	<b>Ateliers par départements :</b> projets d'intercommunalité
10h00-11h00 AM	<b>Atelier avec les mairesses principales :</b> partage d'expérience avec la République de Bolivie
11h00-12h00 AM	<b>Besoins spécifiques et intérêts stratégiques des femmes dans les politiques publiques</b>    Madame Rose Esther Sincimat, spécialiste des questions de genre et ancienne directrice générale du ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes    Madame Natacha Clergé, directrice exécutive de Fanm Yo La
12h00-1h00 PM	<i>Déjeuner</i>

1h00-2h00 PM	<b>La fonction de mairesse</b>   Madame Claire Lydie Parent, <i>ancienne mairesse de Pé-tion-Ville</i>
2h00-2h30 PM	<b>L'expérience bolivienne dans le rôle et dans la gestion d'une association de mairesses ; bonnes pratiques et leçons apprises</b>   Madame Eugenia Rojas Valverde, <i>consultante, ancienne di-rectrice exécutive de l'Association des mairesses et conseillères de Bolivie</i>
2h30-3h00 PM	<b>Financement du développement au niveau des communes</b>   Monsieur Kesner Pharel, économiste, <i>président du Group Croissance</i>
3h00-3 h30 PM	<b>Le sens de l'État</b>   Monsieur Yves Lafortune, <i>président de la firme Consultations et Résultats</i>
4h00-4h30PM	<b>Conférence de presse</b>
4h30-5h30PM	<b>Relations publiques</b>   Madame Adeline Macajoux, <i>consultante pour IFOS</i>   Madame Marie-Laurence Jocelyn Lassègue, <i>directrice de pro-gramme à IDEA International</i>
5h30-6h00 PM	Interactions
6h00 PM	Clôture
<b>30 novembre 2016</b>	
12H00 PM	Départ des participants-es.



# Annexe B : Feuille de route pour le renforcement de la Fédération nationale des femmes maires d'Haïti (FENAFEMMH) Septembre 2016

## Contexte

L'acronyme FENAFEMMH désigne la Fédération nationale des femmes maires d'Haïti. La Fédération a été fondée le 22 juillet 2016 et rassemble toutes les mairesses du pays (principales et assesseures). L'objectif principal est d'encourager et de soutenir les initiatives des femmes maires et de mettre en valeur les actions des femmes en politique. Les femmes représentent en effet 52 % de la population haïtienne et ont largement contribué à la vie politique et démocratique du pays. Néanmoins, leur participation et leur représentation au sein des institutions étatiques et à des postes de responsabilité restent marginales. Les partis politiques sont dominés par les hommes, tout comme les postes électifs et nominatifs. Dans un contexte peu favorable à l'épanouissement des femmes, la Constitution amendée de la République d'Haïti prévoit, en son article 17.1, que « le principe du quota d'au moins trente pour cent (30 %) de femmes est reconnu à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics ». Cela a permis de rééquilibrer partiellement la balance des genres à travers son application en 2015 dans les élections communales. Cet amendement a ainsi donné lieu à l'élection historique de 143 mairesses, dont 12 principales et 131 adjointes et assesseures. Si l'existence du quota permet d'augmenter la participation politique des femmes dans les collectivités territoriales, d'autres dispositions et des mécanismes d'application doivent être désormais intégrés pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment au Parlement. De plus, de nombreux facteurs doivent être encore considérés pour atteindre les résultats attendus : préparer en amont, au sein des partis politiques, la participation politique des femmes ; prévoir des dispositions légales pour le financement des campagnes électorales de ces dernières ; mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation pour lever les stéréotypes.

Dans ce contexte et dans le cadre spécifique de son appui aux mairesses du pays, le comité provisoire de la FENAFEMMH, en partenariat avec IDEA International, s'est réuni au cours du mois de septembre dernier pour une séance de travail en vue de l'élaboration de la présente feuille de route. Ce document prend en compte les réalités et les besoins de renforcement des capacités des mairesses des différentes communes, et représente une étape importante dans la structuration de la FENAFEMMH. La feuille de route décrit avec précision les objectifs et les résultats que se fixe la FENAFEMMH. Elle détaille la stratégie et les actions qui seront mises en œuvre pour soutenir les mairesses dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que les mécanismes pour lutter contre les obstacles à la participation politique des femmes, tels que les freins socio-économiques (chômage, foyers monoparentaux, analphabétisme), les facteurs socioculturels (domination masculine du monde politique, stéréotypes), le manque de soutien financier et les obstacles institutionnels. Cette feuille de route s'inscrit par ailleurs dans l'organisation des Assises nationales des mairesses d'Haïti.

## Objectifs de la FENAFEMMH

L'objectif général de la FENAFEMMH est « d'encourager et de supporter les initiatives des femmes maires et de contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique des communautés s'établissant tant dans les sections communales que dans les villes afin qu'elles projettent une image très positive de la participation des femmes dans la vie politique du pays et qu'elles servent de modèles pour les autres femmes. »

Le comité provisoire de la FENAFEMMH, rassemblant 12 mairesses de tous les départements d'Haïti, s'est réuni en atelier de travail les 19 et 20 septembre 2016 afin de définir la présente feuille de route. Les objectifs principaux sont les suivants :

- renforcer le lien entre les mairesses en vue du développement des 144 communes de Haïti ;
- renforcer la solidarité entre les mairesses et promouvoir le partage des expériences ;
- faire de la politique autrement en apportant une attention spécifique à la situation des femmes tant au niveau public que privé.

La réalisation de ces objectifs se fera à travers les activités suivantes :

### **Renforcement des capacités des mairesses**

- mise en œuvre de séances de formation et de formation continue en vue de développer des expertises particulières dans la gestion des communes ;
- organisation de formations dans les domaines suivants : protocole et gestion de l'administration, renforcement des capacités en gestion des risques et désastres, gestion de l'assainissement (gestion des déchets) ;

- développement d'outils et de mécanismes pour soutenir les mairesses dans l'exercice de leurs fonctions (outils de gestion pour la transparence et la redevabilité des comptes, exercice pratique en partenariat avec des organisations de la société civile haïtienne) ;
- organisation de séminaires, en Haïti et à l'étranger, visant à favoriser la mise en réseau et le partage d'expérience entre les mairesses.

### **Renforcement de la FENAFEMMH**

- organisation de réunions régulières du comité provisoire de la FENAFEMMH ;
- organisation de rencontres régulières avec l'ensemble des mairesses membres de la FENAFEMMH ;
- organisation de rencontres à l'international, et notamment dans les pays du Sud, avec des associations de mairesses pour favoriser le partage de bonnes pratiques ;
- ouverture d'un compte bancaire, recrutement d'un personnel administratif compétent et ouverture d'un bureau afin d'officialiser les activités de la fédération ;
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de recherche de financements.

### **Secteurs d'intervention**

Par-delà de ces activités, les mairesses ont également défini les thématiques dans lesquelles elles souhaitent s'investir au cours de leurs mandats et pour lesquelles la FENAFEMMH peut les soutenir. Les secteurs d'intervention prioritaires sont les suivantes : économie locale et commerce, éducation, gestion des risques et désastres, santé, eau et assainissement. Sur ces thématiques en particulier, les mairesses travailleront en réseau. Les questions du genre et de l'intercommunalité seront traitées de façon transversale.

Dans chaque secteur, les mairesses ont pu définir leurs besoins spécifiques.

- Éducation
  - construction d'écoles nationales et de centres de formation professionnelle au bénéfice des jeunes en situation difficile ;
  - construction de centres d'alphabétisation au profit des femmes adultes ;
  - soutien aux filles déscolarisées ou risquant de l'être.
- Santé
  - construction de centres de santé et entretien des centres existants en accord avec les communes limitrophes.

- Économie locale et commerce
  - appui aux initiatives de microcrédit pour aider les commerçantes ;
  - construction de marchés publics dans les communes.
- Infrastructures
  - renforcement des lignes électriques ;
  - construction de routes ou entretien du réseau existant.
- Tourisme
  - renforcement des structures existantes pour l'accueil de touristes.

### **Thématiques transversales**

- Genre

Les activités mises en œuvre prendront en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles. De plus, une attention particulière sera portée sur :

- le soutien aux femmes et enfants victimes de toutes formes de violence ;
- l'appui aux femmes candidates à tous les niveaux de la vie politique ;
- l'établissement d'un calendrier qui relate les grandes dates historiques de la condition des femmes ;
- l'appui aux femmes en situation de détention préventive prolongée ;
- la lutte contre le harcèlement au travail.

- Intercommunalité

Les mairesses de FENAFEMMH se soutiendront mutuellement au niveau des communes limitrophes pour la réalisation des projets dans les domaines proposés. Ce travail mutuel se matérialisera à travers la mise en œuvre d'accords d'intercommunalité, la recherche de fonds à travers le réseau FENAFEMMH et l'appui financier et logistique du gouvernement central. Pour la FENAFEMMH, travailler sur l'intercommunalité est un point déterminant pour la réussite des actions des mairesses dans leurs communes. Il s'agira de :

- mettre en œuvre des accords avec les communes limitrophes pour la réalisation de projets aux intérêts communs ;
- favoriser la coopération décentralisée, surtout dans la gestion des risques et désastres.

## Résultats

Les résultats principaux de la FENAFEMMH sont définis comme suit :

### Renforcement des capacités des mairesses

- Grâce aux séances de formation, aux formations continues et à la participation à divers séminaires, les capacités des mairesses sont renforcées dans le cadre de la gestion de leurs communes ;
- Les mairesses mettent en œuvre des mécanismes de redevabilité et de reddition de comptes (partage des budgets, comptes rendus des activités) dans leur mairie respective ;
- Grâce à la FENAFEMMH, les mairesses ont tissé un réseau solide et solidaire entre elles permettant le renforcement de leurs capacités et une gestion communale efficiente.

### Renforcement de la FENAFEMMH

- La FENAFEMMH constitue une structure de référence pour toutes les mairesses du pays, qui se réunissent régulièrement dans le cadre des activités de la Fédération ;
- La FENAFEMMH est structurée et possède un local, un compte bancaire et un personnel administratif ;
- Des partenariats stratégiques sont établis en particulier dans le cadre de la recherche de financement ;
- La FENAFEMMH est renforcée grâce à une coopération accrue des mairesses et au partage d'expérience avec d'autres fédérations et associations de mairesses dans le monde. À ce titre, un partage d'expérience avec l'association des mairesses de la République de Bolivie a lieu lors des assises du mois de novembre ;
- La FENAFEMMH joue un rôle majeur dans la mise en œuvre de politiques de déconcentration et de décentralisation en Haïti, notamment en garantissant une participation effective des femmes dans ce processus.

### Secteurs d'intervention

En ce qui concerne les domaines d'intervention pour lesquels les mairesses de FENAFEMMH se sont proposées de travailler en coopération, les résultats attendus sont les suivants :

- Éducation
  - Le système éducatif dans les communes est amélioré avec un accès renforcé pour les filles et les femmes.

- Santé
  - Le système de santé est renforcé dans les départements en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des filles.
- Économie locale et commerce
  - Les bénéfices économiques sont partagés de manière plus équitable grâce aux initiatives d'activités génératrices de revenus (AGR) et à la construction des marchés communaux.
- Infrastructures
  - Les infrastructures routières sont améliorées pour faciliter le transport et les échanges commerciaux ;
  - L'accès aux services électriques est amélioré au sein des communes.
- Tourisme
  - Les sites touristiques sont mis en valeur et mieux connus des touristes.

### **Thématiques transversales**

- Genre
  - Les besoins spécifiques des femmes et des filles sont pris en compte dans l'ensemble des communes ;
  - Les citoyens-nes sont sensibilisé-es à la lutte contre toutes formes de violences basées sur le genre ;
  - Plus de femmes participent à la vie politique, inspirées par celles qui occupent des fonctions politiques dans le pays.
- Intercommunalité
  - Les activités et projets de coopération intercommunaux sont réalisés et ont un impact positif sur les communes concernées.

### **Prochaines étapes**

La prochaine rencontre de la FENAFEMMH rassemblera l'ensemble des mairesses lors des Assises nationales des mairesses, prévues du 27 au 30 novembre 2016. L'évènement s'articulera autour de deux volets : le renforcement des capacités des mairesses, la redevabilité et la reddition de comptes. Par ailleurs, les questions de fonctionnement de la FENAFEMMH, ainsi que les recherches de ressources financières et de mise en œuvre de partenariat stratégique seront abordées.

# Annexe C :

## Qu'est-ce que le quota de genre ?

### Qu'est-ce que le quota de genre ?

En 2012, la Constitution amendée de la République d'Haïti reconnaissait en son article 17.1 le principe d'un quota d'au moins 30 % de femmes à tous les postes de décision de la vie nationale.

Mesure d'action positive visant à assurer une représentation minimale des deux sexes dans les espaces de prise de décision, le principe du quota a besoin aujourd'hui de mécanismes d'application et des dispositions légales pour obtenir les résultats attendus.

### Promouvoir la participation politique des femmes

Les femmes représentent 52 % de la population haïtienne et largement contribuent à la vie politique et démocratique de leur pays. Pourtant, leur participation et leur représentation au sein des institutions étatiques et à des postes de responsabilité restent marginales.

Aujourd'hui, malgré un gouvernement comptant environ 30 % de femmes, l'équilibre entre les sexes reste un enjeu de taille, avec un Parlement comprenant seulement trois femmes députées et une sénatrice. De même, les partis politiques sont largement dominés par les hommes.

### Pourquoi les femmes sont-elles sous-représentées ?

Il existe un ensemble de barrières à la participation politique des femmes :

- *freins socio-économiques* : pauvreté, chômage, foyers monoparentaux à la charge des femmes, analphabétisme, double tâche domestique et professionnelle ;
- *facteurs socioculturels* : domination masculine du monde politique, stéréotypes et clichés à l'égard des femmes ;
- *manque de soutien financier* : notamment aux femmes candidates ;
- *obstacles institutionnels* : un type de système électoral qui peut favoriser la représentation des hommes.

## Pourquoi encourager la participation politique des femmes ?

L'égalité entre hommes et femmes est un principe fondamental de tout système de gouvernance démocratique. Il reconnaît l'habileté des femmes et des hommes à travailler de manière égale pour engager et façonner le développement de leurs sociétés. Alors que ce principe est rarement contesté, les hommes et les femmes font en réalité l'objet d'inégalités dans toutes les sphères de la vie. C'est la raison pour laquelle la consolidation de la démocratie implique la mise en place de politiques, mesures et pratiques permettant de réduire les disparités de genre tout en soulignant le savoir-faire des femmes. Les initiatives de construction démocratique doivent promouvoir la transformation des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes afin que démocratie rime également avec égalité de participation et représentation.

### Le quota de genre

Le quota de genre est un mécanisme, souvent temporaire, visant à garantir au sein des institutions publiques une représentation minimum d'un des deux sexes. En général, le quota de genre est un outil visant à favoriser la participation progressive des femmes à la vie politique. Cet instrument permet de corriger les inégalités et peut être établi sur une base volontaire ou être régi par une législation spécifique. Le but ultime est d'atteindre la parité homme-femme, dans l'intérêt de la société.

### L'application du quota

Le mécanisme du quota de genre s'applique aussi bien aux postes nominatifs qu'aux postes électifs. Si son application est relativement aisée concernant les postes nominatifs (ex. : l'exécutif respecte le quota au moment de nommer les membres de son gouvernement), le respect du quota pour les postes électifs est plus complexe.

Le principe du quota reste la voie privilégiée pour favoriser la participation des femmes en politique, bien que cet outil nécessite des mesures d'accompagnement. En effet, un quota de 30 %, par exemple, ne garantit pas en soi une représentation de 30 % de femmes aux postes électifs, car le mécanisme du quota peut s'appliquer de diverses manières : être volontaire ou obligatoire, s'appliquer au sein des partis politiques ou sur les listes électorales ou au sein même du Parlement (sièges spécifiquement réservés aux femmes).

Selon les modes d'application du quota et des éventuelles sanctions mises en place en cas de violation, les pays parviennent plus ou moins à atteindre leurs objectifs en termes de représentation des femmes.

### Le quota dans le monde

Plusieurs pays ont eu recours au mécanisme du quota de genre pour favoriser la participation politique des femmes et moderniser leur pays.



Certains pays ont atteint une quasi-parité grâce au quota, volontaire ou obligatoire :

- **Rwanda** : quota obligatoire, 56,3 % de femmes au Parlement ;
- **Suède** : quota volontaire adopté par les partis politiques, 45 % de femmes au Parlement ;
- **Sénégal et Afrique du Sud** : quota obligatoire, 42 % de femmes au Parlement ;
- **Nicaragua** : quota volontaire adopté par les partis politiques, 40 % de femmes au Parlement.

## Le quota seul ne suffit pas !

Bien que l'existence de quotas permette de manière globale d'augmenter la participation politique des femmes, plusieurs facteurs doivent néanmoins être considérés pour une pleine efficacité du quota :

- *Le type de quota* : selon qu'il est volontaire ou obligatoire, son efficacité varie ;
- *Le système électoral* : il est traditionnellement prouvé que les systèmes proportionnels sont beaucoup plus propices à l'élection des femmes (ou groupes minoritaires en général) que les systèmes majoritaires ;
- *Les sanctions* : si aucune pénalité n'est prévue en cas de violation du quota, il a peu de chances d'être respecté ;
- *Les partis politiques* : c'est en amont, au sein des partis, que se prépare la participation politique des femmes ;
- *Le soutien financier* : les femmes candidates ont davantage besoin de dispositions légales permettant de financer leurs campagnes électorales ;
- *L'opinion publique* : il est incontournable de lever les stéréotypes, d'où l'importance des campagnes de sensibilisation.

## IDEA International appuie la mise en place du quota en Haïti

IDEA International, à travers son programme « **Appui à la transition et consolidation démocratique en Haïti** » a mis en place un volet de soutien à la participation politique des femmes, notamment en œuvrant pour l'application effective du quota de 30 %.

Pour ce faire, IDEA International travaille avec les décideurs-ses (ministères, Parlement) et les partis politiques, offrant expertise et expérience comparative dans le but d'introduire dans les statuts internes, règlements intérieurs ou lois organiques des institutions concernées des dispositions visant au respect du quota de 30 % de femmes.

Par ailleurs, l'Institut travaille en partenariat avec les organisations de la société civile pour le lancement d'une campagne de sensibilisation aux enjeux et le bien-fondé du quota de genre.

Pour plus d'informations sur le mécanisme du quota à travers le monde, visitez la base de données en ligne d'IDEA International : **<<http://www.quotaproject.org>>**.

# Annexe D :

## IDEA International en bref

### Qu'est-ce qu'IDEA International ?

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) est une organisation intergouvernementale dont la mission est de soutenir la démocratie durable dans le monde. Il a pour objectif de favoriser le renforcement des institutions et des processus démocratiques, ainsi qu'une démocratie plus durable, plus efficace et plus légitime.

IDEA International est la seule organisation intergouvernementale ayant pour unique mandat de soutenir la démocratie ; son ambition est d'être le premier acteur mondial dans le partage de connaissances et d'expériences comparatives favorisant la démocratie.

### Que fait IDEA International ?

IDEA International produit des connaissances comparatives dans ses grands domaines d'expertise : les processus électoraux, l'élaboration de Constitutions, la participation et la représentation politiques, la démocratie et le développement, ainsi qu'en matière de démocratie concernant le genre, la diversité, les conflits et la sécurité.

IDEA apporte ces connaissances aux acteurs nationaux et locaux qui œuvrent pour une réforme de la démocratie et facilite le dialogue pour le changement démocratique.

Par son travail, IDEA vise :

- à renforcer la capacité, la légitimité et la crédibilité de la démocratie ;
- une participation plus inclusive et une représentation plus responsable ;
- une coopération démocratique plus efficace et plus légitime.

### Comment travaille IDEA International ?

La démocratie se développe au sein des sociétés, elle ne cesse donc d'évoluer. Il n'existe pas de modèle de démocratie unique et universellement applicable ; les citoyens-nes eux-mêmes sont les mieux placés pour effectuer les choix les plus importants et juger de la qualité de la démocratie. Le travail d'IDEA révèle une organisation aux échelons mondial, régional et national, qui met l'accent sur le citoyen en tant qu'acteur du changement.

Le travail d'IDEA n'est pas prescriptif et l'organisation suit une approche impartiale et collaborative en matière de coopération démocratique, en mettant l'accent sur la diversité dans la démocratie, l'égalité de la participation politique, la représentation des femmes et des hommes en politique et dans le processus décisionnel, tout en contribuant à améliorer la volonté politique nécessaire au changement.

L'institut rassemble un large éventail d'entités politiques et de leaders d'opinion. En organisant des séminaires, des conférences et des ateliers de renforcement des capacités, IDEA facilite le partage de connaissances et d'expériences aux échelons mondial, régional et national.

### Où travaille IDEA International ?

IDEA International, dont le siège se trouve à Stockholm (Suède), travaille dans le monde entier et dispose de bureaux en Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbe, Asie occidentale et Afrique du Nord. IDEA International est un observateur permanent auprès des Nations Unies.

# Les mairesses qui ont participé aux assises : Annexe E

## Département de l'Ouest

**Madame Marie Rosemila Petit-Frère Saint-Vil**, mairesse d'Archaie  
**Madame Voila Jean Gilles**, mairesse de Fonds-Verettes  
**Madame Enide Amilcar**, mairesse assessseure de Kenscoff  
**Madame Dieulie Augustin**, mairesse assessseure de Gressier  
**Madame Ginette Chérubin**, mairesse assessseure de Anse-à-Galets  
**Madame Nadine Collot**, mairesse assessseure de Thomazeau  
**Madame Sonilda Darius**, mairesse assessseure de Cornillon  
**Madame Esther Denis**, mairesse assessseure de Ganthier  
**Madame Youse Desnoyers**, mairesse assessseure de Grand-Goâve  
**Madame Guerline Eustache**, mairesse assessseure de Pointe-à-Raquette  
**Madame Vanide Fefe**, mairesse assessseure de Cabaret  
**Madame Darline Joseph**, mairesse assessseure de Carrefour  
**Madame Rose Trinita Louis**, mairesse assessseure de Delmas  
**Madame Marie Raymonde Mainviel**, mairesse assessseure de Petit-Goâve  
**Madame Alexandra Roumain**, mairesse assessseure de Pétion-Ville

## Département de l'Artibonite

**Madame Looligne Alexis**, mairesse assessseure de Gros-Morne  
**Madame Camara Dormevil**, mairesse assessseure de L'Estère  
**Madame Agathe Géneus**, mairesse assessseure de Verrettes  
**Madame Henriette Horacius**, mairesse assessseure de Grande-Saline  
**Madame Merceda Jean**, mairesse assessseure de Saint-Michel-de-l'Attalaye  
**Madame Sherline Joseph**, mairesse assessseure de Saint-Marc  
**Madame Evelyne Louissaint**, mairesse assessseure de Terre-Neuve  
**Madame Eunice Luberice**, mairesse assessseure de La Chapelle  
**Madame Marie Jaqueline Ozile**, mairesse assessseure de Petite-Rivière-de-l'Artibonite  
**Madame Jose Dieulène Philogène**, mairesse assessseure de Gonaïves  
**Madame Gerty Sanint-Pierre**, mairesse assessseure de Desdunes  
**Madame Violène Saint-Pierre**, mairesse assessseure d'Ennery  
**Madame Rose Valcin**, mairesse assessseure de Marmelade

## Département du Centre

**Madame Rodely Cariétane Baldé**, mairesse de Lascahobas  
**Madame Maire Andrée Ruth Thélus**, mairesse de Saut-d'Eau  
**Madame Monette Alcé**, mairesse assessseure de Maïssade  
**Madame Elda Dorzin**, mairesse assessseure de Thomonde  
**Madame Ruth Parent Jean Pierre**, mairesse assessseure de Cerca Cavajal  
**Madame Marie Lourdes Clercius Kessa**, mairesse assessseure de Thomassique  
**Madame Rosena Lapaix**, mairesse assessseure de Thomassique  
**Madame Gertha Louisama**, mairesse assessseure de Savanette  
**Madame Louise Marie Médor**, mairesse assessseure de Mirebalais  
**Madame Madeleine Pierre**, mairesse assessseure de Cerca-la-Source  
**Madame Mimose Placide**, mairesse assessseure de Hinche  
**Madame Marthanite Riche**, mairesse assessseure de Boucan-Carré  
**Madame Sonia Themony**, mairesse assessseure de Belladère

## Département du Nord

**Madame Rébécalin Ziky Decelmond**, mairesse d'Acul-du-Nord  
**Madame Annelise Mocombe**, mairesse de Borgne  
**Madame Marie Manette Adrien**, mairesse assessseure de Ranquitte  
**Madame Manoucheka Desir**, mairesse assessseure de Saint-Raphaël  
**Madame Heureuse Eugène**, mairesse assessseure de Dondon  
**Madame Yolène Fils-Aimé**, mairesse assessseure de Limbé  
**Madame Youdline Fils-Aimé**, mairesse assessseure de Grande-Rivière-du-Nord  
**Madame Mélanie Horvilus**, mairesse assessseure de Bahon  
**Madame Nelly Ilvert**, mairesse assessseure de Port-Margot  
**Madame Esmeralda Pierre Jérôme**, mairesse assessseure de La Victoire  
**Madame Rose Joachin**, mairesse assessseure de Plaine-du-Nord  
**Madame Eddlyne Marcien**, mairesse assessseure de Quartier-Morin  
**Madame Elicia Milfort**, mairesse assessseure de Milot  
**Madame Carmene Mondésir**, mairesse assessseure de Limonade  
**Madame Jeanie Phenelus**, mairesse assessseure de Pignon  
**Madame Yvrose Pierre**, mairesse assessseure de Cap-Haïtien  
**Madame Lina Saint Jean**, mairesse assessseure de Plaisance  
**Madame Samise Sylvain**, mairesse assessseure de Bas-Limbé  
**Madame Suzette Vérilus**, mairesse assessseure de Pilate

## Département du Nord-Ouest

**Madame Josemane Lubin**, mairesse de Latortue  
**Madame Yanick Ajeunor Auguste**, mairesse assessseure de Port-de-Paix  
**Madame Célucia Frédéric**, mairesse assessseure de Latortue  
**Madame Lavira Merizier**, mairesse assessseure de Baie-de-Henne

**Madame Margareth Laurent Michaud**, mairesse assessesseure d'Anse-à-Foleur

**Madame Milouse Rozier**, mairesse assessesseure de Bassin-Bleu

**Madame Viergella Sylveste**, mairesse assessesseure de St-Louis-du-Nord

**Madame Nadege Gelin Tessier**, mairesse assessesseure de Chansolme

### Département du Nord-Est

**Madame Marie Evena Daniel Pompilus**, mairesse de Terrier-Rouge

**Madame Nadia Bernadin**, mairesse assessesseure de Carice

**Madame Lucienne Bien-Aimé**, mairesse assessesseure de Ferrier

**Madame Rosemalène Bonamy**, mairesse assessesseure de Sainte-Suzanne

**Madame Sylvanie Bureau**, mairesse assessesseure de Mombin-Crochu

**Madame Lunie Lucien Castin**, mairesse assessesseure de Carice

**Madame Chenante Charles**, mairesse assessesseure de Caracol

**Madame Ivana Deshommes**, mairesse assessesseure de Mont-Organisé

**Madame Lumide Emilien**, mairesse assessesseure de Perches

**Madame Micheline Exavier**, mairesse assessesseure de Capotille

**Madame Nadège François**, mairesse assessesseure de Terrier-Rouge

**Madame Jasmine Charles Raymond**, mairesse assessesseure de Trou-du-Nord

### Département du Sud

**Madame Livana Beauvoir**, mairesse assessesseure de Roche-à-Bateau

**Madame Florence Benoit**, mairesse assessesseure de Maniche

**Madame Marie Christa Clotaire**, mairesse assessesseure de Saint-Jean-du-Sud

**Madame Evena Fleurant Coulanges**, mairesse assessesseure de Saint-Louis-du-Sud

**Madame Idélie Denis**, mairesse assessesseure de Tiburon

**Madame Marie Marthe Descardes**, mairesse assessesseure de Port-Salut

**Madame Violette Moïse François**, mairesse assessesseure de Port-à-Piment

**Madame Marie Bernadette Genoï**, mairesse assessesseure de Arniquet

**Madame Myriame Jean Louis**, mairesse assessesseure de Cavaillon

**Madame Josette Momperousse**, mairesse assessesseure d'Aquin

**Madame Marie Edveline Oxerre**, mairesse assessesseure d'Île-à-Vache

**Madame Anne Marie Ina Philogène**, mairesse assessesseure de Chantal

**Madame Rose Marie Point-du-Jour**, mairesse assessesseure de Les Anglais

**Madame Marie Claudette Régis**, mairesse assessesseure de Cayes

**Madame Marjorie Sandaire**, mairesse assessesseure de Camp-Perrin

### Département du Sud-Est

**Madame Marie Yolaine Philippeau Scutt**, mairesse de La Vallée-de-Jacmel

**Madame Loudie Césard**, mairesse assessesseure de Jacmel

**Madame Rosemanie Jean Destiné**, mairesse assessesseure de Belle-Anse

**Madame Nixonia Faustin**, mairesse assessesseure de Thiotte

**Madame Lydie Gabriel**, mairesse assessesseure de Anse-à-Pitres

**Madame Vernely Garrat**, mairesse assessseure de Grand-Gosier

**Madame Marie Carmelle J. Jean-Toussaint**, mairesse assessseure de Cayes-Jacmel

**Madame Marie Dominique Tertulien**, mairesse assessseure de Marigot

**Madame Marie Antoicide Venant**, mairesse assessseure de Baintet

### Département des Nippes

**Madame Cereste Cadet**, mairesse Petite-Rivière-de-Nippes

**Madame Betty Alexandre**, mairesse assessseure de Miragoâne

**Madame Epheta Ambroise**, mairesse assessseure de L'Asile

**Madame Clelie Delvoit**, mairesse assessseure de Grand-Boucan

**Madame Poulita Erzeme**, mairesse assessseure de Plaisance

**Madame Olga Dorvilier Franck**, mairesse assessseure d'Anse-à-Veau

**Madame Kerlande Nougaisse**, mairesse assessseure de Petit-Trou-de-Nippes

**Madame Mela Sainvilier**, mairesse assessseure de Paillant

**Madame Cécilia Trézile**, mairesse assessseure de Fonds-des-Nègres

### Département de la Grande-Anse

**Madame Eliza Belizaire**, mairesse assessseure de Pestel

**Madame Marie Jocelyne Blaise**, mairesse assessseure de Bonbon

**Madame Dianie Cayemitte**, mairesse assessseure de Roseaux

**Madame Rosemanie Dupalis**, mairesse assessseure de Les Irois

**Madame Livia Foucault**, mairesse assessseure d'Anse-d'Hainault

**Madame Viviane Josil**, mairesse assessseure de Beaumont

**Madame Josette Lundy**, mairesse assessseure de Moron

**Madame Yvrose Neptune**, mairesse assessseure de Abricots

**Madame Sylmatha Pierre**, mairesse assessseure de Jérémie

**Madame Marie Guerda Revolus**, Mairesse assessseure de Dame-Marie

**Madame Martine Sanon**, Mairesse assessseure de Corail

**Madame Madame Exante Succès**, Mairesse assessseure de Chambellan



# Annexe F :

## Remerciements

IDEA International tient à remercier tous ceux qui ont rendu possibles les premières Assises nationales des mairesses d'Haïti. L'Institut salue plus particulièrement la disponibilité des intervenants-es et des 130 mairesses et assesseures qui ont contribué à la réussite de cet évènement.

### Remerciements spéciaux aux intervenants-es suivants-es :

**Monsieur Stefano Berti**

Premier collaborateur et directeur de coopération suppléant de l'ambassade de Suisse en Haïti

**Madame Rosemila Petit-Frère Saint-Vil**

Présidente de la Fédération nationale des femmes maires d'Haïti (FENAFEMMH)

**Madame Jenny Sterlin**

Consultante à Consultations et Résultats

**Monsieur Édouard Paultre**

Coordonnateur du Conseil haïtien des acteurs non étatiques (CONHANE)

**Monsieur Hervé Saint Preux**

Spécialiste en administration publique et décentralisation

**Monsieur Jean Yves Jason**

Ancien maire de Port-au-Prince

**Monsieur Henri Boucicaut**

Conseiller juridique à l'Office de management et des ressources humaines (OMRH)

**Monsieur Salnave Jean Pierre**

Ancien directeur de l'apurement des comptes, Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA)

**Madame Rose Esther Sincimat**

Spécialiste des questions de genre et ancienne directrice générale du ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes

**Madame Natacha Clergé**

Directrice exécutive de Fanm Yo La

**Madame Claire Lydie Parent**

Ancienne mairesse de Pétion-Ville

**Madame Eugenia Rojas Valverde**

Consultante, ancienne directrice exécutive de l'Association des mairesses et conseillères de Bolivie

**Monsieur Kesner Pharel**

Économiste, Président-directeur Général du Group Croissance

**Monsieur Yves Lafortune**

Président de la firme Consultations et Résultats

**Madame Adeline Macajoux**

Formatrice en étiquettes et protocole

**Remerciements spéciaux aux médias suivants :**

**Le National**

**Le Nouvelliste**

**HPN**


**Alter Presse**

**Remerciements spéciaux à l'équipe de l'Institut de formation du Sud (IFOS) :**

**Monsieur Ulrick Jean Claude**, directeur de l'IFOS

**Madame Medgine Orvil**, rapporteuse à l'IFOS





L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, (IDEA International), a organisé, en partenariat avec l'Institut de formation du sud (IFOS), les premières assises nationales des Mairessees d'Haïti qui se sont tenues du 27 au 30 novembre 2016. 130 des 143 mairessees venues des dix départements du pays ont participé à cet évènement qui s'inscrit dans le cadre du projet de consolidation de la Fédération Nationale des Femmes Maires d'Haïti (FENAFEMMH).

International IDEA	IDEA International
Strömsborg	4, rue Cretonne
S-103 34 Stockholm	Delmas 71
SUÈDE	Port-au-Prince
Tel: +46 8 698 37 00	HAÏTI
Fax: +46 8 20 24 22	Tel: 509 28 13 85 30
Courriel: <a href="mailto:info@idea.int">info@idea.int</a>	Courriel: <a href="mailto:infohaiti@idea.int">infohaiti@idea.int</a>
Site Web: <a href="http://www.idea.int">www.idea.int</a>	Site Web: <a href="http://www.idea.int">www.idea.int</a>